

**BULLETIN
DE SANTE
DU VEGETAL**
en région Centre

Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre

www.centre.chambagri.fr

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le
« [BSV Adventices](#) »

RESEAU 2018

Pour la période du 28 juin au 03 juillet (semaine 27), **59 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV Région Centre – Val de Loire.

STADES DU MAÏS

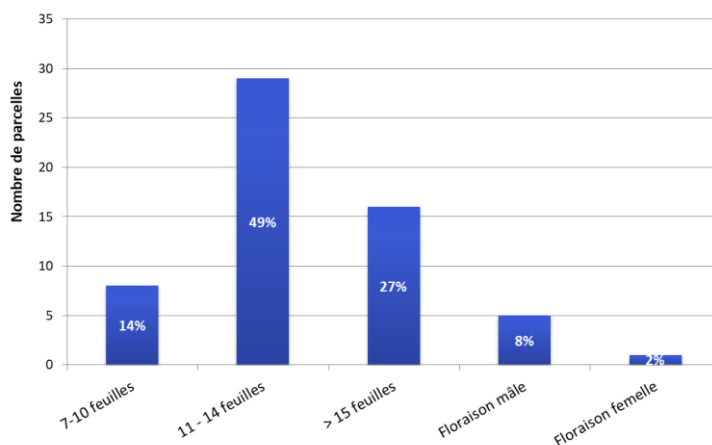
[Rappel des stades de sensibilité aux principaux ravageurs et maladies.](#)

La majorité des parcelles est entre les stades 11 et 14 feuilles (49%).

Les premières floraisons sont signalées cette semaine dans le 18, le 28, le 41 et le 45 (variétés précoces à demi-précoces semées principalement au cours de la dernière décade d'avril).

La répartition géographique de ces stades est présentée [en Annexe](#).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 27



PYRALES

Suivi des vols

Cette semaine, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, **55 pièges** ont été relevés pour un total de **133 pyrales** capturées, soit une moyenne de **2,4 papillons/piège** (cf [carte présentant les relevés des pièges pyrale de la semaine 27](#)).

L'intensité des vols a fortement diminué depuis le pic de vol observé la semaine dernière :

Beauce et Perche : **1,5 papillons/piège**.

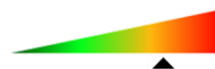
En Champagne berrichonne : **1,2 papillons/piège**.

Dans le Gâtinais : **5 papillons/piège**.

En Sologne - Val de Loire : **3,9 papillons/piège**.

En Touraine : **3 papillons/piège**.

Niveau de risque :



Pontes

1 nouvelle ponte/100 pieds a été observée à Venneçy (45). A La-Celle-Saint-Avant, 28 pontes parasitées sont signalées.

Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la Chambre d'Agriculture du Loir et à partir des observations réalisées cette semaine par : ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, ASTRIA BASSIN PARISIEN, AXEREA, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, CETA CHAMPAGNE BERRICHONNE, EARL GENI, EARL MECHIN, FDGEDA DU CHER, FREDON CENTRE, LEPLATRE SAS, UCATA, VE OPS..

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

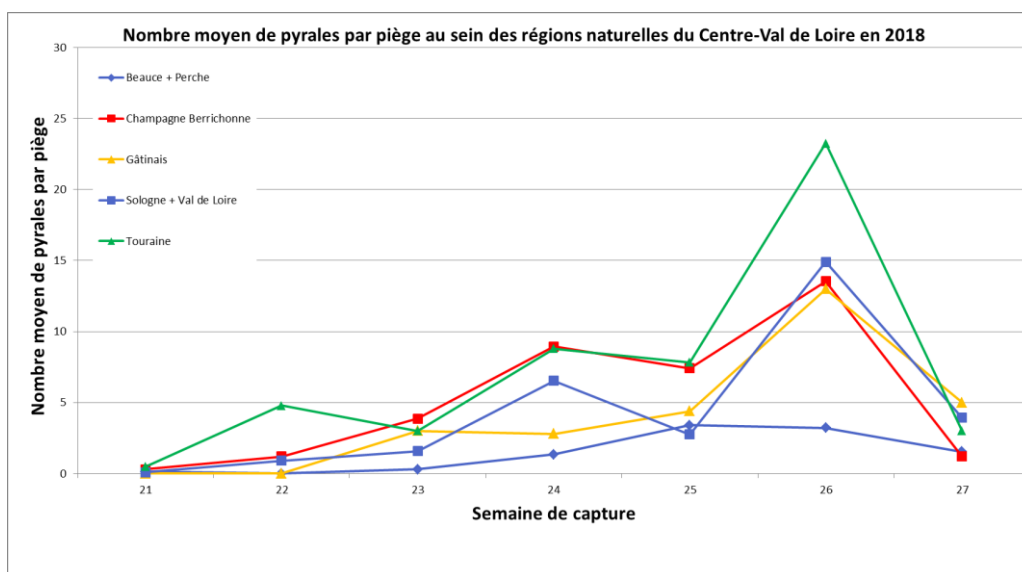
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

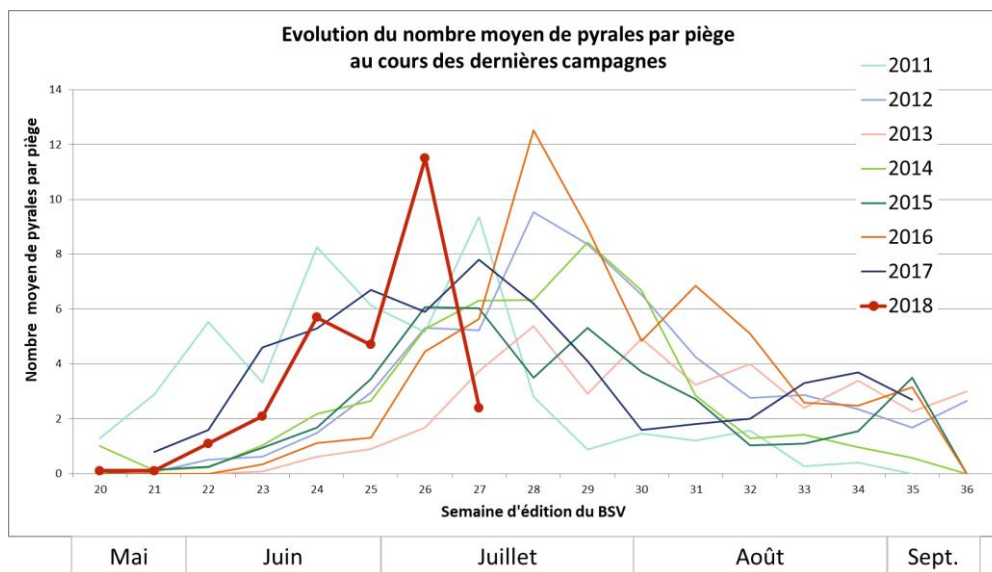
Dégâts

Des limbes avec coups de fusil sont signalés dans le 18, le 36, le 41 et le 45. Les dégâts les plus importants (entre 20 et 64% de feuilles touchées) sont situés dans le Cher et l'Indre-et-Loire.

Dynamique de vol



Depuis la semaine dernière, le vol des pyrales a diminué sur l'ensemble des secteurs.



Au niveau régional, la pression est nettement retombée après le pic de vol observé la semaine dernière.

Indications climatiques

L'écart régional à la médiane trentenaire s'est encore accru cette semaine (+160°C en moyenne, excepté dans le 36 (90°C)) :

| Ecart à la médiane des sommes de températures en base 10 depuis le 01/01/2018 | |
|---|--------|
| Chateauroux (36) | 96.55 |
| Tours (37) | 166.1 |
| Bourges (18) | 172.8 |
| Villefrancoeur (41) | 158.75 |
| Orléans (45) | 139.05 |
| Chartres (28) | 167.4 |

Dans les prochains jours, le maintien des températures chaudes devrait confirmer cette tendance (cf. [Sommes de températures \(base 10 depuis 01/01/2018\)](#)).

SESAMIE

Sur 10 pièges relevés sur l'ensemble de la région, aucune sésamie n'a été capturée.
Erratum : Les 6 sésamies signalées à Guillonville la semaine dernière étaient des pyrales.



HELIOTHIS

1 papillon a été piégé dans le 18.



CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 9 parcelles. Les dégâts atteignent la 7^{ème} feuille dans 1 situation (stade 14 feuilles). **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.

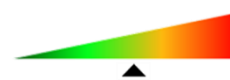


PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

Sur 27 parcelles observées, 9 signalent la présence de *M. dirrhodum*. Dans la majorité des situations (10 parcelles), le nombre de pucerons ne dépasse pas 10 individus par plante. 1 parcelle située dans le 45 est infestée à hauteur de 50 pucerons par plante. Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.

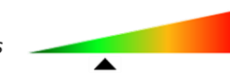
Niveau de risque :
Après 8-10 feuilles



Sitobion avenae :

12 signalements dont 1 situation avec jusqu'à 100 pucerons par plante dans le 45. Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.

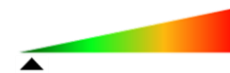
Niveau de risque :
Avant la sortie des soies



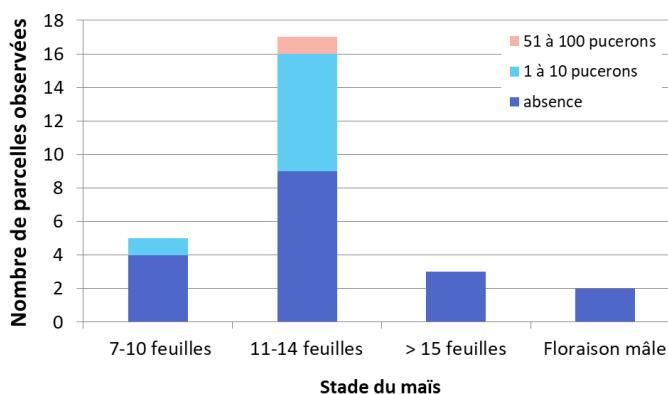
Rhopalosiphum padi :

Pas de signalement de l'espèce.

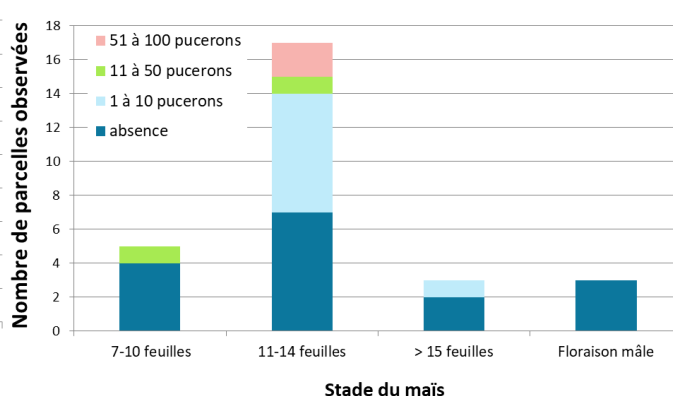
Niveau de risque :






Nombre de *M. dirrhodum* sur plante en fonction du stade du maïs
Semaine 27



Nombre de *S. avenae* sur plante en fonction du stade du maïs
Semaine 27









Seuil de nuisibilité

| ESPECE | DESCRIPTION | SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante |
|--|--|--|
|  <i>Metopolophium dirhodum</i> | Taille : environ 2 mm Couleur : vert amandé pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos. | <ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante Observez la face inférieure des feuilles |
|  <i>Sitobion avenae</i> | Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules. | Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi. |
|  <i>Rhopalosiphum padi</i> | Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen. | Arrivée possible dès 5-6 feuilles maïs risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires. |

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

AUXILIAIRES

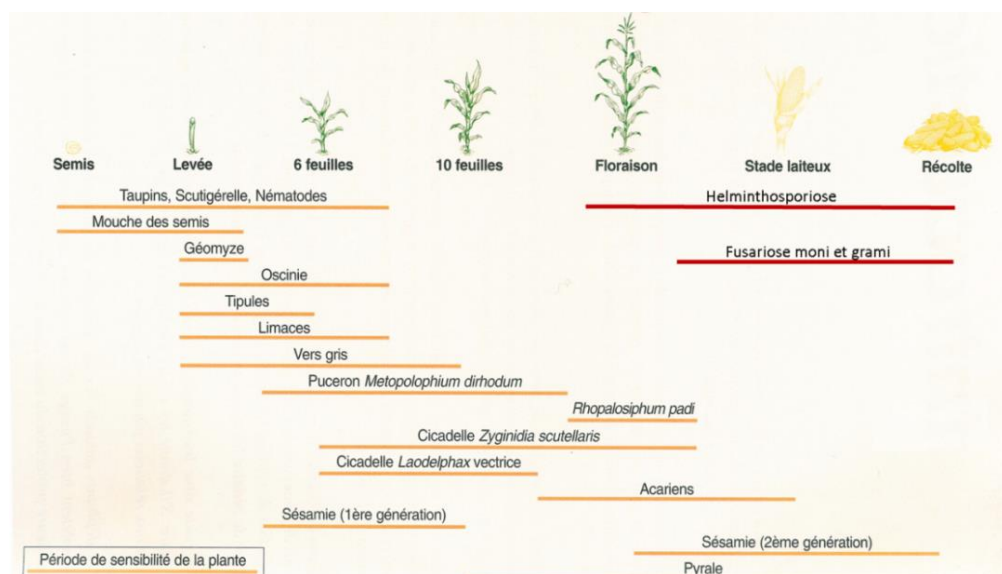
| Auxiliaires | % plantes | Nombre de parcelles | Départements |
|--|-----------|---------------------|---------------------|
| Coccinelles - adultes | 1 à 8% | 8 | Tous |
| Coccinelles - larves | 1 à 15% | 4 | 18, 36 37, 41 et 45 |
| Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères | 1 à 2% | 4 | 28, 37, 41 |
| Diptères parasitoïdes des lépidoptères | 1% | 1 | 41 |
| Chrysopes - Œufs | 2% | 2 | 36 et 37 |
| Chrysopes - Larves | 2% | 1 | 37 |
| Syrphes - Larves et pupes | 5% | 1 | 45 |
| % de pucerons parasités | 2 à 17% | 6 | 28, 37, 41 et 45 |

| | | |
|-------------|--|---|
| Auxiliaires | Larve de syrphé : <i>Epiryrphus balteatus</i>  | Larve de syrphé : <i>Sphaerophoria scripta</i>  |
| | Larve de chrysope  | Larve de coccinelle  |
| Parasites | Momie de puceron parasité par <i>Diaeretiella rapae</i>  | Puceron parasité par un Praon  |

Crédits photos : Arvalis-Institut du Végétal

Annexes

RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX RAVAGEURS ET MALADIES

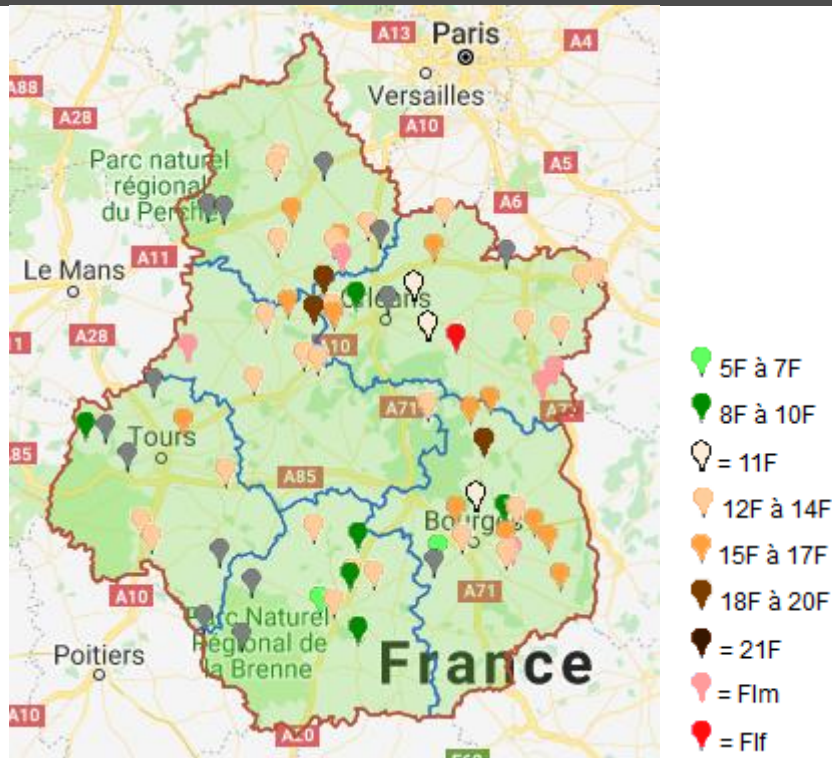


Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

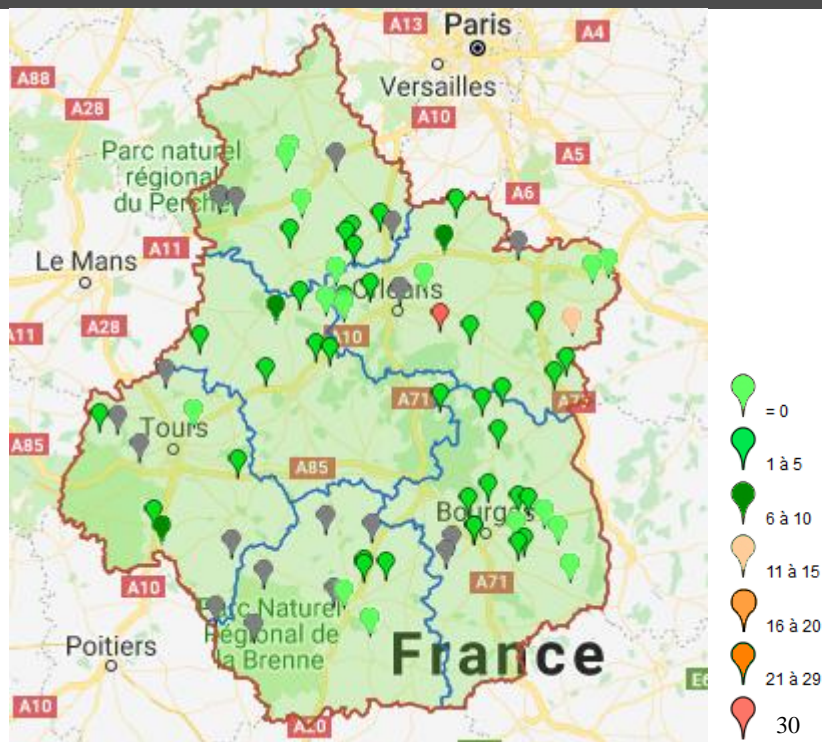
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 27



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALES EN SEMAINE 27

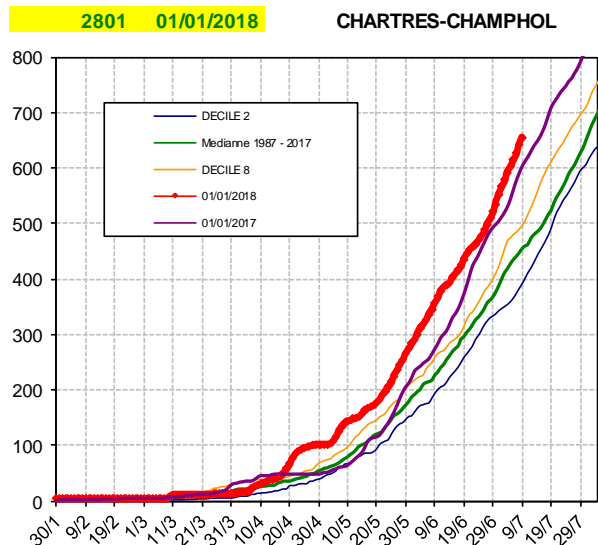
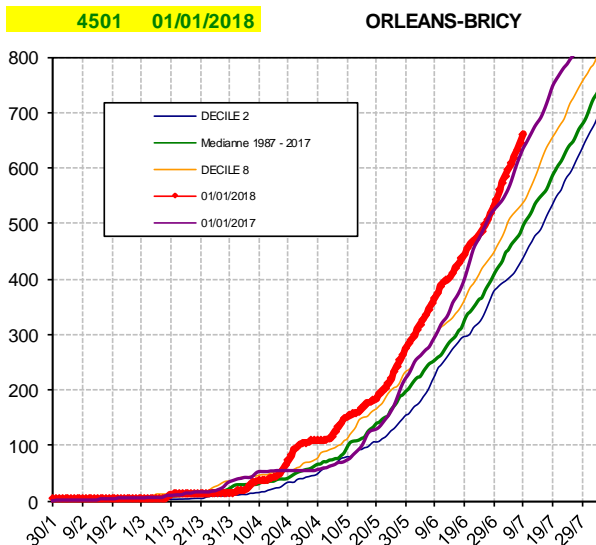
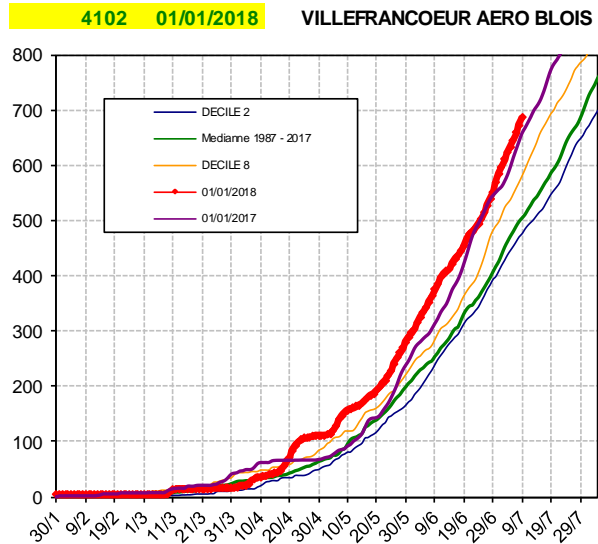
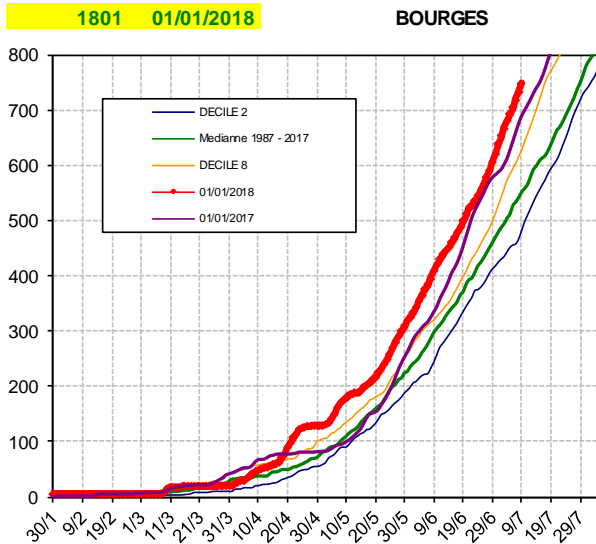
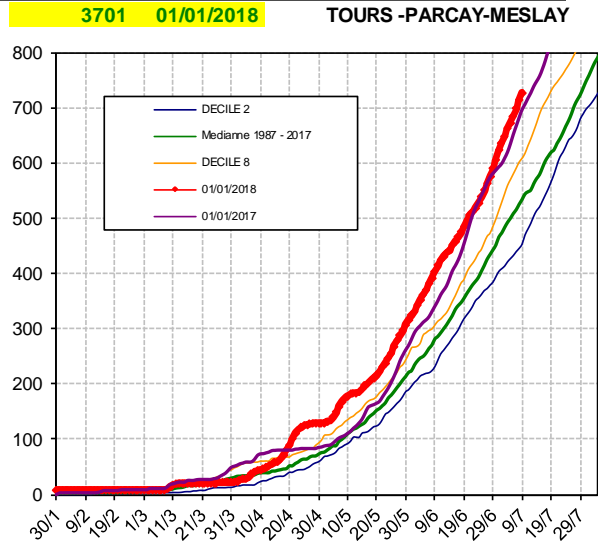
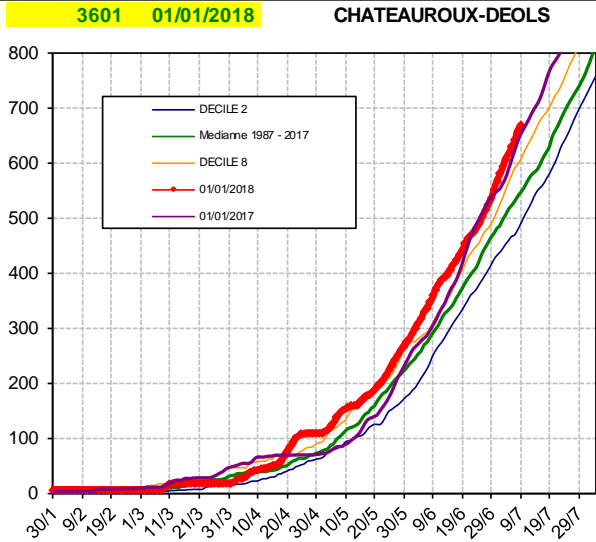


Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan EcoPhyto 2.

SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2018)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

